## QUELQUES REGLES RELATIVES A LA CONDUITE DU PROCESSUS PSYCHOTHERAPIQUE DE GROUPE

Lors des séminaires les participants s'engagent à mettre en jeu les principes suivants :

- 1°) Exprimer, lors du travail, tout ce qui vient. S'efforcer d'exprimer ce qu'on ressent et pense de façon aussi honnête que possible.
- 2°) Restituer les informations utiles au groupe, c'est-à-dire les communications et interactions ayant lieu en dehors des séances avec d'autres membres du groupe, et concernant ce qui s'y passe. Dans l'après-coup, on peut écrire ce qu'on n'a pu dire, et l'adresser au psychothérapeute.
- 3°) Savoir qu'il sera toujours possible qu'un participant nous confronte à nos oublis, contradictions, infractions aux règles du groupe ; et l'accepter pour soi-même.
- 4°) Mettre ben œuvre dans le groupe les attitudes et les comportements auxquels on aspire.
- 5°) S'interdire tout passage à l'acte, sur le matériel, sur soi, sur autrui, y compris le passage à l'acte sexuel y compris entre les sessions.
- 6°) Déterminer ses propres limites et chercher comment on peut participer à ce qui se passe pour réaliser les objectifs de sa psychothérapie, chacun étant responsable, par principe, de son travail et de ses conséquences, pour soi et pour les autres.
- 7°) Préserver l'anonymat des membres du groupe par rapport au monde extérieur et la confidentialité de ce qui s'y passe.
- 8°) Respecter les horaires. Ne pas cesser la relation psychothérapeutique sans annonce préalable et travail sur l'éventualité de cet arrêt.
- 9°) Se présenter sans excès de fatigue, d'alcool ni d'excitants. S'abstenir de drogues. L'usage des médicaments doit être sous contrôle médical et implique l'information du psychothérapeute.
- 10°) S'assurer de son état de santé et en assumer la responsabilité.

Signature:

11°) Demander l'aide	dont on a besoin, si n	écessaire, pour r	respecter ou faire r	especter ces règles.
Je, soussigné dans le travail du grou ce jour.	pe mené par Jean-Fra	*	0	dessus et m'engage nestre à compter de
Fait à	,le			